



L'essentiel 2019

Fédération de la MANCHE



JOEL CARPIER,
Secrétaire Général

Pourquoi faut-il un financement pluriannuel des associations de Solidarité ?

Il suffit de lire ce numéro de L'Essentiel pour s'en convaincre. Nous avons terminé l'année 2019 avec un déficit que le trésorier explique et analyse dans l'édito voisin. Je reviens cependant sur deux aspects :

- La diminution de la participation financière des bénéficiaires à la Solidarité signifie que ceux-ci continuent à s'enfoncer dans la précarité, dans la pauvreté et n'ont pas les moyens de verser cette petite participation demandée.
- La baisse des subventions par contre révèle que la puissance publique, les collectivités locales, en plus de se décharger sur nous de leurs missions de Solidarité, ne versent que très peu de subventions pour nous permettre d'accomplir nos missions.

Le département nous verse 15 000 € annuels pour une population de 500 000 habitants soit 3 centimes d'euros par an et par habitant. Et je pourrais ainsi prendre ville par ville où nous avons des structures pour démontrer qu'au regard de la population, au regard des personnes aidées de leur commune, les subventions se comptent en quelques pièces jaunes.

Aussi se pose avec force la question du financement pluriannuel des associations de Solidarité. Cette question du financement avait été actée à l'issue du Grand débat organisé par le gouvernement. Cette promesse est vite tombée aux oubliettes.

Dans le domaine des subventions accordées aux associations de Solidarité, l'absence d'équité est patente. Les subventions sont souvent accordées sans rien connaître du réel fonctionnement et d'organisation des associations. Très peu sont les élus qui prennent le temps de venir visiter nos locaux, rencontrer les bénévoles, les responsables de nos structures.

Au moment où se profilent en cette fin d'année 2019 les risques d'une grave crise sanitaire, notre association de Solidarité va être confrontée de plein fouet aux conséquences engendrées par cette crise sanitaire et sociale pour les personnes les plus fragiles, les plus précaires.

Puisse la puissance publique, les collectivités locales, nous donner cette fois les moyens d'agir d'une façon pérenne et reconnaître le Secours Populaire comme un acteur majeur de la Solidarité dans la Manche.



JACQUES DUPONT, Trésorier

Pour cet exercice 2019, nous ressortons avec un déficit. Nous avons dû faire face à une diminution de l'Aide aux Contrats Aidés et une légère diminution de la participation des destinataires -4 130,37€, baisse des subventions -28 634,25€, produits pour d'initiatives -8 122,15€.

Nous avons maintenu les charges fixes au même niveau de l'exercice précédent avec cependant des dépenses supplémentaires sur le parc automobile. Nous avons également dû supporter l'annulation des actions prévues suite aux mouvements de grèves (pas de bus pour les familles et baisse de fréquentation de nos espaces solidarités) et malgré ces événements, nous avons pérennisé un emploi aidé et créé un poste.

Notre capacité d'autofinancement a donc diminué et s'élève à 5 296,82€, ce qui ne nous a pas permis de complètement rembourser nos emprunts, qui s'élèvent à 27 150€.

Nous avons donc dû faire appel à nos fonds propres et avons malgré tout assumé les différentes actions du SPF ; pour exemple le Père Noël Vert et les colis de Noël pour 40 121€.

*La solidarité du
SPF est de plus
en plus
indispensable*

Une assurance pour donner en confiance

Le Comité de la Charte du don en confiance est un organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public. Il réunit 90 associations et fondations, membres agréés. Le comité a pour objectif de promouvoir la transparence et la rigueur de la gestion pour permettre le « don en confiance ». Il a élaboré une charte de déontologie et donne son agrément aux organisations qui s'engagent volontairement à la respecter et à se soumettre à ses contrôles. Le document que nous publions contribue à donner annuellement une information claire et synthétique sur l'organisation. Il rend compte de façon transparente aux donateurs et au public des ressources provenant de la générosité publique reçues par l'organisation et de ce qu'elle en a fait. L'agrément du Secours populaire a été renouvelé en 2019.



Des comptes certifiés

Les comptes de la Fédération de la MANCHE, comme ceux de l'ensemble des fédérations, ont été intégrés dans ceux de l'Union nationale. À ce titre, ils ont fait l'objet d'une certification par le Commissaire aux comptes de l'Union nationale.

Compte d'emploi des ressources

(Compte d'emploi des ressources du Secours populaire français au 31 décembre 2019)

Ce compte d'emploi des ressources présente les dépenses de la Fédération de la MANCHE en 2019 et la manière dont elles ont été financées par la générosité du public.

Emplois

Les emplois correspondent à une affectation par fonction des charges du compte de résultat : missions sociales

Emplois en euros	Emplois 2019 (= compte de résultat)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées en 2019
Missions sociales	420 233	75 842
Réalisées en France	417 449	74 991
Réalisées à l'étranger	2 784	851
Frais de recherche de fonds	50 985	0
Frais d'appel à la générosité du public	8 165	0
Frais de recherche des autres fonds privés	42 820	0
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0	0
Frais de fonctionnement et autres charges	98 029	0
Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		75 842
Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat - I	569 247	
Dotations aux provisions - II	0	
Engagements à réaliser sur ressources affectées - III	207	
Excédent de ressources de l'exercice - IV	0	
Total général - (I + II + III + IV)	569 454	
Part des acquisitions d'immobilisation brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public - V		0
Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées - VI		0
Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public - VII		75 842
Contributions volontaires en nature		
Missions sociales	1 259 160	
Frais de recherche de fonds	75 829	
Frais de fonctionnement et autres charges	145 796	
TOTAL	1 480 785€	

Ressources

Les ressources sont constituées de fonds privé (subventions publiques, générosité du public, etc.), du mécénat d'entreprises, des manifestations...

Ressources en euros	Ressources collectées sur 2019 (= compte de résultat)	Suivi de ressources collectées auprès du public et utilisées en 2019
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		0
Produits de la générosité du public	75 267	75 267
Dons et legs collectés	75 267	75 267
Dons manuels non affectés	40 911	40 911
Dons manuels affectés	34 355	34 355
Legs et autres libéralités non affectés	0	0
Legs et autres libéralités affectés	0	0
Autres produits liés à la générosité du public	0	0
Autres fonds privés	357 101	
Subventions et autres concours publics	73 190	
Autres produits	34 564	
Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat - I	540 123	
Reprise de provision - II	0	
Report des ressources non encore utilisées des exercices antérieurs - III	1 129	
Variation des fonds dédiés collectés auprès du public - IV		575
Insuffisance de ressources de l'exercice - V	28 202	
Total général - VI (I+II+III+IV+V)	569 454	75 842
Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public - VII		75 842
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		0
Contributions volontaires en nature		
Bénévolat	734 528	
Prestations en nature	112 100	
Dons en nature	634 157	
TOTAL	1 480 785€	

Bilan simplifié

au 31 décembre 2019

Le bilan est une photographie au 31 décembre de la situation patrimoniale et financière du Spf.

Actif

L'ACTIF IMMOBILISE comprend :

- **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**
(locaux, véhicules, matériels de bureau et manutention,...)
- **IMMOBILISATIONS FINANCIERES**
Dépôts de garantie versés par l'association à certains fournisseurs.

L'ACTIF CIRCULANT comprend :

- **CREANCES**
Dettes clients (factures en attente de paiement)
- **VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**
Fonds national de solidarité (FNS)
- **DISPONIBILITES**
Banque, caisse. Nette diminution par rapport à 2018
- **CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**
Utilisées pour neutraliser l'impact sur le résultat des charges. Elles concernent l'année N+1.

Passif

LES CAPITAUX PROPRES

- **FONDS STATUTAIRES**
Valeur du patrimoine intégré lors de la mise en place de la comptabilité d'engagement.
- **PROJET ASSOCIATIF ET RESERVES**
Constitué des différents objectifs fixés par les instances statutaires de l'association pour réaliser l'objet social défini par les statuts.
- **REPORT A NOUVEAU**
Le résultat de l'exercice est reporté au passif du bilan et vient augmenter l'épargne de l'association.

- **RESULTAT DE L'EXERCICE**
Reflète la perte de l'exercice qui est de -28 202 € pour 2019

LES FONDS DEDIES
Seuls trois types de ressources peuvent être inscrits en fonds dédiés :

- les subventions de fonctionnement
- les ressources affectées provenant de la générosité publique
- les legs et donations

LES DETTES
Somme restants dues au dernier jour de l'année (empruntset qui peuvent être réglées en janvier (ex : dettes fiscales et sociales).

LA POLITIQUE DES RESERVES : relève d'une décision de gestion des instances (comités, fédération et association nationale) compte tenu de la nature décentralisée de l'association. Ces réserves ont vocation à faire face aux situations d'urgence, aux imprévus et à garantir la continuité des activités de nos permanences d'accueil, de solidarité et relais santé.

POUR PLUS DE DETAILS Les comptes 2019 combinés du SPF ont été certifiés par le commissaire aux comptes de l'union nationale et ont été votés en assemblée générale en septembre 2020. Pour les obtenir : Secours populaire, 9-11 rue Froissart 75140 Paris cedex 03 ou www.secourspopulaire.fr/finances

459
bénévoles



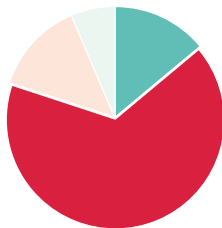
Actif net en euros	2019	2018
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	352 571	360 243
Immobilisations financières	730	730
I. Actif immobilisé	353 301	360 973
Stocks et en cours	0	0
Créances	13 175	15 088
Valeurs mobilières de placement	80 783	78 578
Disponibilités	73 007	118 887
Charges constatées d'avance	11 381	11 113
II. Actif circulant	178 345	223 667
Total de l'actif (I+II)	531 646	584 639

Passif en euros	2019	2018
Fonds propres :	287 455	315 657
Fonds statutaires sans droit de reprise	205 481	205 481
Projet associatif et réserves	4 096	4 096
Report à nouveau	106 081	72 652
Résultat de l'exercice	-28 202	33 429
Autres fonds	0	0
I. Fonds propres	287 455	315 657
II. Écart de combinaison	0	0
III. Provisions	0	0
IV. Fonds dédiés	1 178	2 100
Emprunts et dettes financières	184 236	211 386
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 902	10 773
Dettes fiscales et sociales	47 433	39 343
Dettes sur immobilisations	0	0
Autres dettes (dont charges à payer)	441	1 819
Produits constatés d'avance	0	3 561
V. Dettes	243 012	266 882
Total du passif (I+II+III+IV+V)	531 646	584 639



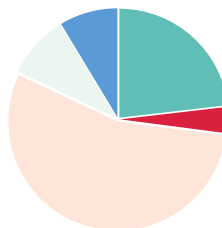
Recettes par nature

- Les dons des particuliers représentent 14% soit 75 257 €.
- Les subventions d'exploitation 14 % soit 73190 €.
- 6% des autres produits, correspondant aux participations des familles non affectées, ont permis de financer aussi bien les missions que les frais de fonctionnement.
- Les autres fonds privés (mécénat, initiatives et les participations des destinataires) représentent 66% des recettes.



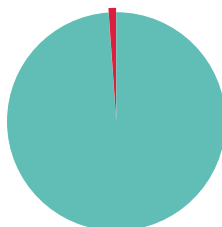
Dépenses par activité

- La campagne Pauvreté Précarité comprend la solidarité générale (droits vitaux, éducation populaire) représente 55 % soit 229 306 €
- 23% du budget est consacré à l'animation de réseau
- 9% aux vacances
- 4% à la Journée des Oubliés des Vacances
- 9% Pères Noël Verts



Générosité du public

- 99% des ressources collectées auprès du public ont été affectées dans des missions sociales réalisées en France.
- 1% à l'étranger
- Les aides au niveau national ont été privilégiées par rapport à l'international.



Nos projets 2020/2021

Commission vacances :

- Redynamiser cette activité en reprenant contact avec des organismes de Vacances (Comité d'Entreprise, CCAS EDF, Gîte de France, etc.).
- Développer notre réseau Familles Vacances.

Commission France :

- Uniformiser le fonctionnement de nos Permanences d'accueil (Formation PASS).
- Organiser et mutualiser des collectes dans tout le département (alimentaire, produits d'hygiène, produits pour bébé, etc.).

Commission monde :

- Poursuivre et développer notre engagement dans le projet AÏDA en Palestine.
- Développer un nouveau projet de solidarité.
- Construire la solidarité avec les pays européens.
- Développer Copain du Monde dans tout le département.

Commission vie de l'association :

- Développer la relation donateurs.
- Développer la présence du SPF dans les zones blanches.
- Mettre en place le parcours du bénévole (accueil, formations, etc.).

Commission financière :

- Assurer le bon fonctionnement des finances et développer la recherche des partenaires financiers.

La générosité du public comme levier pour la solidarité

L'EFFET MULTIPLICATEUR illustre la complémentarité des solidarités financières et matérielles. Il est calculé à partir du montant de nos missions sociales en France et dans le monde (420 233€), augmenté de la solidarité matérielle (valorisée à 746 257€) et du bénévolat (valorisé à 734 528€). Cette somme est ensuite rapportée aux ressources financières collectées en 2019 (541 045€). Ainsi, l'année dernière, pour 10 euros reçus, le Secours populaire a réalisé l'équivalent de 35€ de solidarité matérielle ou financière. Ce ratio illustre précisément l'importance de la mise en mouvement du bénévolat et de la complémentarité nécessaire des différentes formes de solidarité populaire.

Je soutiens
les actions
du Secours
populaire
français et
je fais
un don

15 euros 30 euros 50 euros Autre montant

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

E-mail

Bon à retourner avec votre chèque au

Fédération de la MANCHE 307 RUE DU PLAT
CHEMIN 50460 CHERBOURG EN COTENTIN
02 33 43 22 78

Vous recevrez un reçu fiscal qui vous permettra de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 75 % du montant de votre don dans la limite du plafond de 1000 euros (jusqu'au 31/12/2020). Au-delà, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % de votre don dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Je souhaiterais vous soutenir régulièrement toute l'année. Merci de m'adresser, par courrier, un bon de prélèvement automatique à remplir.

Je souhaiterais recevoir (par courrier et en toute discrétion) une documentation sur les legs, les donations et les assurances vie en faveur du Secours populaire français.

Dons en ligne sur
www.secourspopulaire.fr



Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Secours populaire français 9/11 rue Froissart 75140 Paris Cedex 03, représentée par son Directeur général. Ces données sont destinées au Secours populaire français et aux tiers qu'il mandate, à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes, faire appel à votre générosité, vous adresser votre reçu fiscal ainsi que des informations sur les missions du SPF et vous remettre la carte de donateur. Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Le Secours populaire français ne transfère pas les données en dehors de l'Union Européenne. Les données ne sont ni louées, ni échangées, ni vendues à des tiers. Conformément à la loi « Informatique et libertés » et à la réglementation européenne, vous pouvez accéder à vos données personnelles. Vous bénéficiez également d'un droit d'accès à vos données pour leur rectification, limitation ou effacement et vous opposez à leur utilisation, en contactant le Service relation donateur au 9/11 rue Froissart 75140 Paris cedex 03 ou à l'adresse relation.donateurs@secourspopulaire.fr. Vous pouvez également écrire à notre Délégué à la protection des données au 9/11 rue Froissart 75140 Paris cedex 03 ou par mail à l'adresse dpo@secourspopulaire.fr ou introduire une réclamation auprès de la CNIL.